

D'KINDWILLER MAIRIE
NORECHTE ...

JANVIER 2025



BULLETIN MUNICIPAL



COMMUNE DE KINDWILLER



Sommaire	2
Mot du Maire	3
Outil pédagogique	4
Rénovation/Environnement/ Intervention	5
Voirie	6/10
Revalorisation	11
Engagement Élus	12
Fleurissement	13
Évènement	14
Noël	15
Dégradations	16
École	17/22
APE	23
ASCK	24/25
RAI	26
PLUi	27/29
Intercommunalité	30
CEA	31/32
Député	33
Vie courante	34/37
Infos Gendarmerie	38/43
Projets 2025	44
Prévisions 2025	45
État civil	46/47
Informations diverses	48

Bulletin d'information réalisé par la



Municipalité de KINDWILLER

Le principe de ce bulletin est d'apporter des informations relatives aux différents événements de la vie communale.

Pour toute question ou suggestion, vous pouvez vous adresser à la Mairie.

Directeur de la publication : Gérard VOLTZ

Comité de rédaction : l'Équipe Municipale

Impression : Imprimerie VEIT BOUXWILLER

KINDWILLEROISES, KINDWILLEROIS,

Chers concitoyens,

2025 frappe à la porte de ce début de XXI ème siècle et s'annonce de tous les dangers.... avec l'actualité fort nihiliste et mortifère que nous connaissons.

Dans ce monde «plein de bruit et de fureur» le rituel des vœux de la nouvelle année peut paraître aujourd'hui à la fois dérisoire et nécessaire. Une manière traditionnelle d'exorciser passé et avenir au présent. Rétrospectivement, tout fait sens, bien sûr, mais sur le moment, ce caractère imprévisible de l'existant produit une pression énorme.

Notre préoccupation profonde concerne le passé et, tout en allant vers l'avenir, vers ce qu'on devient, c'est du passé qu'on se soucie.

L'année qui vient de s'écouler a été riche en réalisations pour notre commune. Je tiens à partager avec vous certaines réalisations qui ont marqué ces douze derniers mois.

Tout d'abord, je souhaite souligner le dynamisme de notre commune. Grâce à l'engagement de l'équipe municipale, nos associations et la population, nous avons pu maintenir et même renforcer notre attractivité.

L'action 2024 a principalement porté sur la sécurité routière avec la réfection des voies de circulation de la RD 750 et de la RD 650. De multiples marquages, passage clouté, permettent aux piétons de circuler sur la chaussée. Ils sont conçus pour maintenir les usagers groupés dans un espace visible par les automobilistes et où ils peuvent traverser en sécurité vis-à-vis du trafic.

Les nombreux signalements de vitesses excessives aux entrées du village ont retenu toute notre attention.

Un programme de sécurisation des entrées du village et des intersections a débuté. Les entrées d'agglomération côté Bitschhoffen et côté La Walck et le carrefour RD 750 / RD 650 sont pourvus de ralentisseurs complétés par la signalisation obligatoire.

Le programme voirie se poursuit en 2025.

Un différend en Justice retarde la prolongation de l'Impasse du Soleil reliant la rue des Fleurs à la rue du Château d'eau. Cette nouvelle voie, une fois réalisée en 2025, sera ouverte à la circulation en sens unique pour la sécurité des riverains.

L'école est dotée d'un tableau numérique interactif de dernière génération. Dans ce monde en mouvement, nous devons mettre à disposition de nos jeunes les technologies de pointe.

Je souligne aussi la qualité du fleurissement de notre commune. Les efforts de l'équipe municipale et des particuliers pour embellir notre village, contribuent grandement à notre cadre de vie. Je remercie ces bénévoles pour leur engagement et leur sensibilité à l'embellissement de notre environnement.

Nous avons plein de projets pour 2025, mais comme vous le savez tous, les Finances de la Nation sont difficiles et le budget communal s'inscrit dans ce contexte national. Nous saurons faire le choix dans l'intérêt de tous.

Mes chers concitoyens, l'année 2025 sera, j'en suis persuadé, une année de progrès, de réussite pour notre commune. Ensemble, continuons à œuvrer pour un avenir meilleur dans le respect et la solidarité.

L'Équipe Municipale s'associe à moi pour vous présenter des vœux d'harmonie et de partages pour une année 2025 fructueuse et pleine d'enthousiasme, sans oublier les personnes seules et/ou malades.



BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2025

Votre Maire

Gérard VOLTZ

TABLEAU NUMÉRIQUE CONNECTÉ

La municipalité a doté l'école d'un tableau numérique connecté, de grande taille, donc adapté à une salle de classe avec en plus deux tableaux blancs latéraux pour compléter le numérique par de l'écrit traditionnel.

Ce tableau utilise les dernières technologies interactives et fonctionne grâce à un écran tactile haute résolution sensible au doigt ou au stilet.

Il peut afficher des images, vidéos et textes avec clarté.

Il est connecté à un ordinateur (compris dans l'achat), tablette ou smartphone via USB, HDMI ou Wi-Fi/Bluetooth.

Fixé au mur sur deux rails verticaux, il peut être abaissé ou relevé donc s'adapter à la taille des utilisateurs (enseignants, élèves)

Les haut-parleurs intégrés permettent de diffuser du contenu multimédia.

Utilisation à l'école :

Ce tableau tactile

- ◆ est compatible avec des logiciels éducatifs,
- ◆ permet d'écrire, de dessiner, d'annoter et de manipuler des objets virtuels,
- ◆ peut intégrer des ressources numériques (présentations, jeux éducatifs, tests), des applications éducatives et des outils pédagogiques,
- ◆ peut être utilisé simultanément par plusieurs élèves grâce à une technologie multi tactile,
- ◆ favorise la manipulation et l'expérimentation pour renforcer l'apprentissage,
- ◆ attire l'attention des élèves grâce à des vidéos, animations, graphiques et exercices interactifs et maintient leur concentration,
- ◆ permet aux élèves d'interagir directement avec les contenus, les prépare au monde numérique et les aide pour des besoins spécifiques grâce à la taille ajustable du contenu,
- ◆ habitue les élèves et enseignants aux outils technologiques modernes,
- ◆ réduit les supports papier.



En résumé, le tableau tactile est un outil polyvalent qui modernise les méthodes pédagogiques, motive les élèves et améliore l'efficacité de l'enseignement.

↳ BÂTIMENT COMMUNAL PLACE DE L'ÉGLISE

L'état et la fonctionnalité du hall d'entrée du bâtiment communal 4 place de l'église nécessitaient un ensemble de travaux.

Un revêtement clipé moderne en PVC ainsi qu'une peinture de couleur claire des murs et plafond donnent un aspect plus moderne et plus accueillant au hall d'entrée.

A la satisfaction de la commune les travaux engagés ont été réalisés dans le respect des délais et du budget alloué.

Ils ont permis d'améliorer significativement l'esthétique des lieux et le confort des locataires.

Le suivi des travaux a permis que soit réalisée une prestation de qualité conforme aux normes en vigueur et aux attendus de la municipalité.

↳ PLANTATION D'ARBRES

Début du printemps 2024, en compensation de la suppression de 2 arbres sur l'emprise de la RD650, le Conseil Départemental d'Alsace a planté différents arbres fruitiers au début de la voie verte rue de Bitschhoffen.

Ces arbres, en grandissant, offriront ombre et confort thermique. En plus d'améliorer la qualité de l'air pour les usagers en absorbant quantité de dioxyde de carbone, ces arbres contribueront aussi à atténuer légèrement les bruits et créeront des habitats pour diverses espèces animales favorisant ainsi la biodiversité locale.



Les arbres plantés le long de la piste cyclable et piétonne contribuent à créer des environnements plus durables, sains et agréables pour les usagers.

↳ Service Départemental de l'Eau et de l'Assainissement (SDEA)

Le SDEA a remplacé un raccordement d'une propriété au réseau principal. Cette intervention a fait suite à un affaissement de réseau.

A cette occasion il a profité pour effectuer un déraccordement de la surverse du puits.

Une trop forte dilution des eaux usées a des répercussions sur la qualité du traitement par la station d'épuration de NIEDERMODERN.



Le réseau initial comprenait des buses en ciment.

De l'eau parasite drainait des alluvions au travers des raccordements et qui formaient des bouchons obstruant le tube et par effet induit inondaient l'immeuble d'habitation.

↪ RALENTISSEURS

Suite aux plaintes répétées et de longue durée des riverains pour des vitesses excessives rue de Bitschhoffen et rue de La Walck, la municipalité a fait poser des radars de vitesse homologués. Le constat ne fait que confirmer les observations formulées. Des pointes de vitesse de 112 km/h chrono ont été relevées à l'entrée du village rue de La Walck et de 97 km/h chrono à l'entrée de la localité rue de Bitschhoffen.

Pour remédier à ces comportements irresponsables, des coussins berlinois (mesure temporaire) furent installés sur ces deux axes.

Ces aménagements ont eu un effet positif sur la conduite, ramenant la vitesse à plus ou moins 50 km/h.

Au vu des constats, la Municipalité a pérennisé ces aménagements en remplaçant les coussins berlinois par des ralentisseurs en enrobé. Ces ouvrages génèrent une faible nuisance sonore et apportent satisfaction aux riverains de ces rues. La balance bénéfiques / risques confirme le bon choix de ces installations.

De plus, pour faire diminuer la vitesse au niveau de l'intersection RD 750 / RD 650 et éviter de possibles accidents, un ralentisseur complémentaire est installé à l'approche du croisement rue de La Walck / rue de Bitschhoffen.

Une attention particulière a été apportée pour ne pas faire subir de désagréments sonores aux riverains immédiats.



↳ LIMITATION DE VITESSE À 30 KM/H

Le secteur rue de la paix, impasse belle Vue, rue des roses et rue des lilas faisait l'objet d'une réunion publique voilà quelques années.

Il avait été proposé :

- ⇒ Une circulation à sens unique.
- ⇒ La création de plusieurs ralentisseurs.
- ⇒ Une zone de rencontre limitée à 20 km/h où le piéton a priorité sur l'automobiliste.

Aucune de ces propositions n'a fait l'unanimité auprès des riverains et ce point fut classé sans suite.

Constatant que les mêmes dangers persistent, la municipalité a décidé de classer l'ensemble de ce secteur en zone à vitesse limitée à 30 km/h.

Il en va de la sécurité de tous.



↳ ÉTUDE DE MODIFICATION D'AGENCEMENT DU CARREFOUR RD650/RD750

Ce carrefour connu pour le non-respect de la priorité à droite additionné à une vitesse élevée a généré plusieurs accidents matériels heureusement pas corporels ni mortels.

En coopération avec les services de la CEA, de la CAH et de la Gendarmerie, une étude d'amélioration efficace pour une réduction de la vitesse est actuellement en cours.

Cette période d'essai s'étend sur 2 mois.

Les avis des administrés sont reçus en mairie, étudiés et transmis au service spécialisé de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Le dispositif provisoire en place n'est pas figé mais évolutif.



↳ RÉFECTION DE LA COUCHE DE ROULEMENT RD750/RD650

Ces travaux consistent à appliquer un enduit superficiel permettant de restaurer l'étanchéité de la chaussée, de prolonger sa durée de vie et d'améliorer les conditions d'adhérence pour les usagers. Les riverains ont activement participé à la préparation du chantier avec un désherbage et un balayage des caniveaux le long de leur propriété.

Pour assurer une adhésion optimale de l'émulsion bitume, le prestataire a engagé de gros moyens mécaniques pour le rabotage, balayage et l'aspiration de tous genres de débris et végétation suivis d'une pulvérisation de bitume sur toute la largeur de la voirie assurant une étanchéification totale de la bande de roulement.

Le gravillonnage vise à épandre de 8 à 12 fois plus de gravillons que de quantité de liant.

S'en suivit un ballet de rouleaux compresseurs qui fixent les gravillons dans le bitume et les répartissent uniformément sur toute la surface.

Pour parfaire l'ensemble, de grandes machines balayeuses évacuent les surplus de gravillons. Cette dernière opération fut reconduite à 3 reprises.

Les gravillons ainsi collectés ont été utilisés de manière profitable sur le parking du club de football à la Hardt.



REPRISE DE VOIRIE



↳ RÉPARATION DE LA VOIRIE RD 650 (VERS LA WALCK)

Agencement route départementale 650, secteur situé hors agglomération, entre la commune Val de Moder (La Walck) et celle de Kindwiller.

♦ Consistance des travaux :

Travaux préparatoires (réfections ponctuelles aux enrobés), de curage et de dérasement d'accotements. Ces travaux permettent de préparer et de traiter les désordres l'année N-1 avant la réalisation d'un enduit superficiel en 2025 pour restaurer l'étanchéité de la chaussée, de prolonger sa durée de vie et d'améliorer les conditions d'adhérence pour les usagers.

↳ STAGNATION ET ÉCOULEMENT DES EAUX

Dans le cadre de ce grand programme de travaux, le reprofilage de la voie a permis d'éliminer l'eau qui stagnait après chaque averse au niveau des premières maisons.

↳ CURAGE FOSSÉ

Le long de la voie publique, le fossé permettant de délimiter la route des terrains à cultiver, a bénéficié d'un curage. Ce fossé capte les eaux de drainage des terres cultivées et les eaux de ruissellement de la voie publique dans l'objectif d'éviter tout aquaplaning souvent à l'origine des sorties de route.

↳ LA SÉCURITÉ A UN PRIX

Ces actions d'amélioration et de sécurisation de notre réseau routier représentent un investissement supérieur à 220 000€ HT.



DÉCHETS ALIMENTAIRES

Début 2024, la municipalité a informé les administrés de la mise en place d'un nouveau genre de collecte de déchets alimentaires.

Les habitants avaient le choix entre différents conteneurs de différents volumes ainsi que de bioseaux.

La plupart des personnes consultées ont exprimé leurs besoins.

Le 12 mars 2024 sur le parking de la salle polyvalente, les Agents de la C.A.H., ont remis les composteurs et bioseaux commandés.

Par manque d'approvisionnement toutes les commandes n'ont pu être honorées ce jour-là.

Les composteurs individuels sont à monter au fond des propriétés privées et les bioseaux à déposer dans les conteneurs situés à l'extérieur des 7 déchetteries de la CAH, avec un accès sans badge.

Pour information :

- La valorisation « matière », à savoir le compostage, transforme les déchets organiques en compost pour un retour au sol.
- La valorisation énergétique (méthanisation) transforme, quant à elle, les déchets organiques en biogaz et en digestat.

Des formations au compostage sont proposées à différentes dates.

Pour toute information, rendez-vous sur www.agglo-haguenau.fr



ENGAGEMENT AU LONG COURS DES ÉLUS

Pour restreindre les dépenses de la commune, le Maire et des élus interviennent régulièrement dans différents domaines...

- ◆ Tonte : école, terrain de jeux, placette rue du château d'eau, entrées du village, terrain attenant au lotissement, épisodiquement le terrain de foot.
- ◆ Ouverture et fermeture du terrain de jeux et tri des poubelles sur le site.
- ◆ Nettoyage et désherbage du cimetière et ses abords, place de l'église et monument aux morts, devant la mairie, les entrées du village depuis les panneaux d'entrée d'agglomération, la voie d'accès de la salle polyvalente et son parking.
- ◆ Assurer la garderie du matin à l'école avant la classe en cas d'absence temporaire ou prolongée de l'agent municipal.
- ◆ Suivi et entretien de la salle des fêtes, en accompagnement ou en remplacement de l'agent municipal.
- ◆ Fleurissement du village : plantation et arrosage au bourg ainsi qu'à l'annexe de la Hardt.

Les économies réalisées sont réinvesties dans le développement de la municipalité et ce en n'augmentant que modérément la pression fiscale.

- ◆ La propreté toute l'année !

Plusieurs fois par an, des élus assurent le ramassage des déchets abandonnés sur le territoire communal. Différents déchets plus ou moins dangereux sont collectés durant ces opérations : des bouteilles de tout genre et en grand nombre, des déchets ménagers, de déjections animales, des pneumatiques, des cadavres d'animaux, des vêtements, des seringues et même en nombre très réduit des produits stupéfiants.

Pour ces raisons, le Conseil Municipal ne voulant pas mettre en danger la santé de nos concitoyens, surtout de nos plus petits, ne retient pas la journée de nettoyage officielle de printemps.

Cette tâche est donc assurée depuis 17 ans par les membres du Conseil Municipal.



FLEURISSEMENT

Depuis plusieurs années, l'équipe municipale s'évertue à embellir le village par un fleurissement bien choisi ce qui rend notre cadre de vie plus harmonieux et durable.

Début d'année, des élus démarchent des horticulteurs pour le choix des fleurs (vivaces ou non, plantes traditionnelles d'Alsace, coloris, résistance à la canicule ...).

Mi avril ces mêmes personnes aménagent les bacs à fleurs (renouvellement du terreau, mise en fonction du drainage ...) sur les conseils des professionnels. Les terreaux sont choisis en fonction des types de plantes et assurent une bonne prise des racines.

Malgré les caprices de la météo, bégonias retombant, géraniums, Alstroemerias, bidens et bien d'autres variétés de plantes dans des coloris chatoyants et accrocheurs, ne craignant pas trop la chaleur et les maladies, ont trouvé leur place dans les différents contenants et à la base des arbres de la place de l'église.

Encore par souci d'économie, le conseil municipal a fait le choix de ne pas faire appel au service technique de la CAH pour l'arrosage.

Un suivi rigoureux, une gestion optimisée de l'arrosage et de l'apport de fertilisants ainsi qu'une intervention régulière de l'équipe municipale ont permis d'assurer une belle floraison tout au long de la saison estivale.

A l'automne, de nouvelles plantes ont remplacé les variétés d'été au cœur du village.

Tous ces efforts visent à renforcer l'attractivité de notre commune.

Un grand merci à toutes ces petites mains vertes.



FÊTE DIEU

Le dimanche 02 juin 2024 la Fête Dieu a été célébrée comme autrefois dans notre village pour et par toute la communauté de paroisses du Val de Moder.

Le Père Thomas SCHMITT a célébré la messe agrémentée par les chorales paroissiales et la musique Mauritia de Bitschhoffen.

Après l'office religieux la procession a emprunté des rues de notre village dans une ambiance de prières et de chants avec des arrêts aux quatre autels magnifiquement décorés consacrés à la Vierge Marie, à Ste Thérèse et au Sacré Cœur ainsi qu'au Calvaire rue du Château d'eau.

Les fidèles, venus nombreux, ont participé avec ferveur à la messe et à la procession.

La municipalité a sécurisé l'ensemble du parcours en matérialisant les carrefours et par la mise en place d'une circulation alternée pilotée par 2 élus aux extrémités du trajet emprunté par le cortège.

Pour clôturer cet événement un verre de l'amitié a été servi dans notre salle polyvalente mise à disposition gracieusement par la municipalité.

Le Père Thomas SCHMITT a remercié toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette cérémonie.



NOS AÎNÉS FÊTENT

Les aînés du village se sont rencontrés le 08 décembre dernier à l'occasion du traditionnel repas de fin d'année à la salle des fêtes de Kindwiller.

Les participants avaient grand plaisir à se retrouver pour partager un moment convivial et privilégié, dans une ambiance de Noël dans une salle soigneusement décorée par les membres de l'équipe municipale.

Le Maire, Monsieur Gérard VOLTZ, a chaleureusement salué l'assemblée.

Il leur a présenté les grands événements de l'année écoulée puis salué la doyenne et le doyen présents dans la salle.

Une pensée particulière allait aux personnes qui n'ont pu être présentes pour des raisons de santé. La municipalité se rendra ultérieurement à leur domicile pour leur remettre un colis de Noël et leur souhaiter de joyeuses fêtes de fin d'année et un bon rétablissement.

Les personnes disparues en 2024 ont été cités et une minute de silence respectée.

Au cours du repas festif concocté par un restaurant local, Madame la Conseillère d'Alsace, Présidente du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, venue honorer de sa présence cette fête, a exposé le rôle, les actions et les projets de la Collectivité Européenne d'Alsace. Elle est passée de table en table adresser un mot à chaque convive.

Ce moment de fête s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse sur un fond de musique et de chants de Noël.

Les aînés se sont séparés en fin d'après-midi avec la ferme volonté de se retrouver en 2025.



LE PÈRE NOËL À L'ÉCOLE

C'est dans une ambiance posée et chaleureuse que les enfants scolarisés à KINDWILLER ont accueilli le Père Noël. Avec sa longue barbe blanche et son grand sourire, vêtu de son costume rouge traditionnel, il a pris le temps d'écouter leurs souhaits et chants.

Puis vint le moment des cadeaux où chaque enfant s'est vu remettre un livre.

Un goûter offert par la commune clôtura ce moment de fête où rires et cris de joie fusaient de partout.

Les écoliers, les yeux emplis de joie, ont salué le départ du Père Noël dans l'attente de le retrouver l'année prochaine.



CHANGEMENT DE PERSONNEL ENSEIGNANT

Madame STREIT, après de nombreuses années de bons et loyaux services comme institutrice en classe maternelle, a fait valoir ses droits à la retraite en fin d'année scolaire 2023/2024.

Une autre vie avec de nouvelles activités et découvertes, souvent remises à plus tard, va s'offrir à Madame STREIT. La Commune lui souhaite d'en profiter pleinement.



Ce poste (petite et grande section) est désormais occupé par deux maîtresses, chacune à mi-temps, Madame INGWILLER et Madame JUNG.

La Municipalité espère qu'elles trouveront un cadre de travail agréable dans notre localité.

CLASSE BILINGUE

Les demandes de dérogations scolaires pour rejoindre une classe bilingue d'un autre établissement sont de plus en plus fréquentes.

Ces départs d'élèves, à un rythme croissant, pourraient amener rapidement à une fermeture de classe dans notre R.P.I.

Lors du conseil d'école en date du 05 novembre 2024, Monsieur le Maire de KINDWILLER a sollicité l'ouverture d'une classe à enseignement bilingue au sein de notre Regroupement Pédagogique Intercommunal.

L'équipe enseignante n'est certes pas favorable à la création de ce genre de classe mais n'est pas opposée à un sondage relatif à un enseignement bilingue auprès des parents.

L'inspecteur de l'Éducation Nationale de la Circonscription de HAGUENAU, consulté par le Maire de KINDWILLER en 2023, a émis un avis favorable à cette demande.

Une classe à enseignement bilingue pourrait stabiliser le nombre d'enfants scolarisés et ainsi éviter une fermeture de classe pour une raison d'effectif.

Les classes bilingues
français - allemand



Einfach Klasse!

AU FIL DE L'ANNÉE

Avec les Jeux Olympiques de 2024 organisés à Paris, c'est tout naturellement que les élèves de Kindwiller ont participé à de nombreuses activités sportives tout au long de l'année scolaire 2023/2024.



Les élèves du RPI d'Engwiller, Uhrwiller et Kindwiller découvrent le tennis de table grâce au coach sportif Lucas Pinto.
Photo Patrick Kraemer

Que se soit le ping-pong sous la houlette de Lucas Pinto où petits et grands ont pu « jouer de la raquette ».



Le judo, encadré par M. Chebab Saïd du judo club d'Alsace-Vosges, qui a présenté aux élèves du RPI cette discipline sportive de combat et ses valeurs : Politesse, Courage, Sincérité, Honneur, Modestie, Respect, Contrôle de Soi, Amitié.



Mais également la gymnastique avec la pratique de différents agrès : poutre, barres, trampoline, enchaînement au sol (roulades, roues, ...).



Le cross, qui s'est déroulé à Neubourg avec une distance de 1 350m parcourue pour les élèves de CE2 et 1 700m pour les CM2.



Durant une semaine complète et notamment grâce à la participation financière des Communes du RPI, les élèves ont pu pratiquer l'équitation à la SHU de Haguenau.

Ils ont ainsi pu profiter du contact avec l'animal, de la pratique de l'équitation classique, mais également s'initier au tir à l'arc à cheval et à la voltige.



D'autres activités riches en apprentissages ont également

été menées : animation « moi et les autres » organisée par le RAI pour développer l'empathie et l'écoute de soi et des autres.



Découverte des modes de vie d'autrefois à la maison de village d'Offwiller.



Visite du « Rucher de la Moder » avec explication du fonctionnement d'une ruche, de la production et récolte de miel, dégustation de miel issu de différentes fleurs et fabrication d'une bougie en cire d'abeille.



Eveil musical animé par l'école de Musique de Pfaffenhoffen « La Muse » :
Chant, rythmes, découverte et Manipulation d'instruments.

Le football a aussi été mis à l'honneur grâce à l'encadrement de parents bénévoles. Les garçons comme les filles ont ainsi pu s'initier à cette belle activité sportive bien connue de tous.





Nous avons terminé l'année scolaire 2023-2024 par une kermesse sportive qui a eu lieu le samedi 29 juin 2024. Nous tenons à vous adresser un immense merci pour votre participation et votre soutien lors de cette événement. Votre présence et votre engagement ont contribué à faire de cette fête un moment de joie et de partage pour nos enfants.



L'Association des Parents d'Élèves est ravie de vous retrouver pour une nouvelle année scolaire. Nous avons commencé le 30 septembre 2024 par l'Assemblée Générale, qui a conduit à l'élection d'un nouveau bureau. Voici les nouveaux membres et leurs fonctions :

Marjorie HAAG Présidente, Julie MULLER Vice Présidente, Léa CORDARY secrétaire, Madeline KOELL trésorière, Lætitia ILTIS et Vincent EINSETLER.

Nous continuerons cette année comme les années précédentes à vous proposer les actions et des fêtes pour faire plaisir aux enfants.

La première action, vente de miel par un apiculteur de la région a déjà connu un grand succès puis la traditionnelle vente de sapins va suivre avec un nouveau fournisseur de Wingen-Sur-Moder.

Le samedi 30 novembre, nous vous proposons un goûter de Noël et une après-midi jeux, pour passer un bon moment avec petits et grands. Nous aurons également la visite du Père Noël qui fera un arrêt pour distribuer un petit cadeau à chaque élève du RPI.

Le Saint-Nicolas viendra déposer des manneles dans les écoles du RPI le vendredi 6 décembre 2024. Au cours de l'année, l'APE mènera d'autres actions et vous aurez l'occasion de nous retrouver pour nos traditionnelles fêtes.

Merci à vous tous, pour votre soutien lors de nos opérations. Mais également aux Maires de nos communes d'être présents.

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année ainsi qu'une très bonne année 2025.

L'Association socio-culturelle de Kindwiller : 2024 : une année sous le signe de la convivialité !

Animer le village et passer des moments conviviaux, voilà le bel objectif que s'est fixée l'Association socio-culturelle de Kindwiller. Et 2024 a été riche en événements !



Le samedi 23 mars, la **chasse aux œufs** proposée a réuni plus de 60 enfants. En raison de la pluie, le défi a été relevé, avec l'aide du Réseau Animation Intercommunale (RAI), d'organiser cette chasse aux œufs dans la salle polyvalente du village. Les enfants ont profité des énigmes et jeux divers qui leur étaient proposés et, avec leurs familles, ont pu déguster leurs premières grillades de l'année. Une belle réussite !



La **marche de Printemps** organisée le dimanche 12 mai au départ de Kindwiller a permis aux participants de s'oxygéner, de découvrir ou redécouvrir les alentours du village, en passant du Moulin de La Hardt jusqu'au château d'eau. Les familles se sont retrouvées autour d'un très sympathique apéritif dans le jardin bucolique de Christiane et Albert (merci à eux pour leur chaleureux accueil !). La

majorité a profité du temps particulièrement clément pour pique-niquer sur place.



Début juillet, ce sont les **Olympiades** qui devaient marquer l'année olympique autour d'activités sportives et ludiques. Malheureusement, la météo est venue perturber les plans.



Pour la désormais traditionnelle soirée **Halloween**, le 31 octobre, la récolte de bonbons par nos joyeux monstres et petites sorcières a été très bonne ; un immense merci aux villageois qui jouent le jeu tous les ans ! Le bal qui a suivi était ensorcelant !



Lors de la **marche aux lampions de la Saint Nicolas**, le 6 décembre 2024, la conteuse a mené petits et grands dans le village avec des haltes dans les cours de particuliers qui nous ont gentiment accueillis pour partager les histoires du Saint Nicolas.



L'association vous souhaite une très bonne année 2025 !

L'ASCK invite toute personne intéressée à rejoindre l'aventure associative ! En plus de la reconduction des principales actions de 2024, de nouveaux projets pourront voir le jour. Rejoignez-nous !

Contact : mail : asc.kindwiller@gmail.com

Facebook : ASCK – Association Socio-culturelle de Kindwiller.

Présidente de l'ASCK : Angélique Hoellinger 06.70.63.21.45

ANIMATION DANS LE CADRE DE « SUMMER D'HEIM »

A Kindwiller, début juillet, comme chaque année, une trentaine d'enfants avec leurs parents ont pu profiter de l'animation proposée par le RAI dans le cadre de « Summer d'heim ».

Tir à l'arc, lancer de frisbee, foot américain ...et bien sûr jeux de société étaient au programme. Ces animations gratuites, ont lieu chaque soir dans un village différent avec des propositions variant selon l'emplacement et la météo, par exemple : babyfoot humain, structure gonflable, bubble foot..

C'est quoi le R.A.I ?

Le RAI (Réseau d'Animation Intercommunale) association créée en 1994 est basé à Niederbronn les Bains, 8 place de l'Hôtel de Ville.

Les 30 employés interviennent sur le territoire de la Communauté de Communes de Niederbronn et pour la CAH, dans les communes de : Bitschhoffen, Engwiller, Kindwiller, Uhrwiller, Val de Moder et Schweighouse sur Moder.

- ◆ **Le secteur enfance** : intervient dans les écoles, gère les périscolaires de Engwiller et Uberach, organise des mercredis éducatifs, des centres aérés, et des colos ...
- ◆ **Le secteur jeunesse** : en lien avec les collèges, propose un local jeunes dans plusieurs villages, des aides aux devoirs, des soirées, des sorties ...
- ◆ **Le secteur famille** : pour les enfants accompagnés de leurs parents il y a des sorties, des week-end (neige, concert...) des conférences ... des semaines « Familles en scène » fin mars début avril 2025 dans les écoles, les crèches, les collèges, les périscolaires...

Tous les secteurs réunis organisent chaque été avec plus de 100 bénévoles le festival **MÔMES EN SCÈNE** qui a fêté ses 20 ans en 2024.

(plus de renseignements sur le site de l'association : reseau-animation.com)



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le projet PLUI « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal » de la Communauté d'Agglomération de Haguenau

En **2025** ce projet est dans sa phase finale !

Ce qu'il s'agit de savoir à propos d'un PLUi.

- Un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est le document d'urbanisme qui, à l'échelle de chaque commune de l'intercommunalité traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixe en conséquence entre autres les règles d'aménagement et d'utilisation des sols. (*Vos sols*)

Pour mémoire :

Kindwiller est actuellement couvert depuis le 13 mars 2014 avec des mises à jour successives, par le PLUi du Val de Moder et les documents y afférents.

(Document consultable à l'adresse,

<https://www.agglo-haguenau.fr/habiter/urbanisme-environnement/plu-et-plui/plui-du-val-de-moder>)



Mais attention, avec l'adoption de ce futur « nouveau » PLUi de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, les évolutions sont majeures en matière d'aménagement, d'urbanisme et d'utilisation des sols.

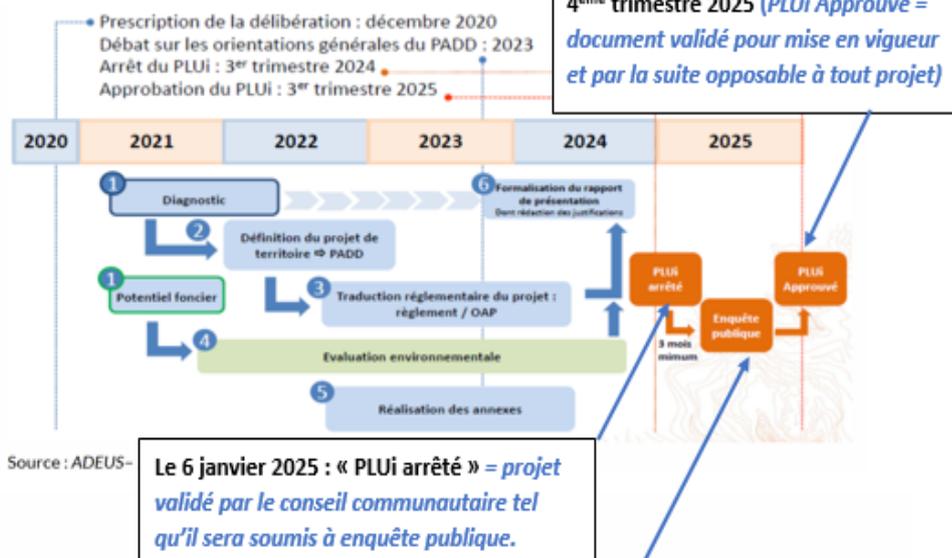
En quelques mots, la genèse de ce projet PLUi - CAH.

Ce projet fait suite à la mise en œuvre des objectifs du « zéro artificialisation nette » (ZAN), fixés par la loi « Climat et résilience » du 22 août 2021. Cette loi vise à réduire massivement les émissions de gaz à effet de serre et à réduire progressivement la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, ainsi que l'artificialisation des sols.

Ainsi un des objectifs prépondérant dans le cadre de ce PLUi est, dans un premier temps de diviser par deux l'artificialisation des sols, c'est-à-dire l'étalement urbain entre 2021 et 2031 par rapport à 2011/2021, pour atteindre d'ici 2050 l'objectif de « zéro artificialisation nette ».

(*En clair et à quelque chose près, plus de nouvelles surfaces à bâtir à partir de 2050 !*)

Le calendrier prévisionnel du projet PLUi-CAH à partir de 2020 :



Source : ADEUS-

L'enquête publique ou chaque citoyen pourra déposer ses observations et requêtes, est possiblement prévue courant juin/juillet 2025 pour une durée minimale de 31 jours.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Où en est-on de ce projet en janvier 2025

Depuis ce 6 janvier 2025 tous les documents de ce projet à soumettre à « **enquête publique** » en juin/juillet prochain sont prêts et validés.

Ces documents du dossier « projet PLUi de la C.A.H. » sont depuis ce 7 janvier publiés et consultables sur un site Internet dédié PLUi à l'adresse suivante : <https://plui.agglo-haguenau.fr/dossier-arrete/>

L'arrêté du projet de PLUi de l'agglomération de Haguenau du 6 janvier dernier a ouvert une seconde phase de la procédure d'élaboration du document, comprenant l'information des communes, la consultation des personnes publiques associées et l'enquête publique qui interviendra au courant des mois de juin et juillet 2025.

Suite à l'enquête publique, le PLUi de l'agglomération de Haguenau devrait être adopté en conseil communautaire à la fin de l'année 2025.

Concernant les documents du projet PLUi publiés sur le site Internet dédié à l'adresse :

<https://plui.agglo-haguenau.fr/dossier-arrete/>

Vous trouverez entre autres :

- Le PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable, qui définit les grands enjeux et orientations d'aménagement de notre territoire pour les prochaines années.

Mais surtout :

- le zonage de notre commune : par exemple, quelles sont nos zones bâties, à bâtir, UAa, UBa ou surtout 1AU potentiellement constructibles à condition que soit saisie l'opportunité pour le(s) propriétaire(s) de valoriser ces parcelles en terrain à bâtir dans les 2, 3 ans à venir ! *(Ce, dans le cadre d'une OAP, Orientation d'Aménagement et de Programmation obtenue de haute lutte par la municipalité)*
- Le règlement écrit : document qui fixe les règles applicables de ce que l'on peut construire, comment, la hauteur des constructions, les règles d'artificialisation des parcelles à bâtir, le type et hauteur des clôtures, parking(s), etc.

Ainsi il est d'ores et déjà possible de consulter et le plan de zonage validé du projet « arrêté » pour Kindwiller en plan n°4 et le règlement écrit via l'adresse Internet mentionné supra.

Ne manquez pas l'occasion dès à présent de consulter entre autres le plan de zonage de vos propriétés.

Vérifiez sur le document du règlement écrit à quoi correspondent ces zones qui définissent ce que vous avez droit de réaliser notamment en termes d'urbanisme et d'utilisation de vos sols et parcelles bâties ou non.

Relevez les points qui vous posent questions.

Ne manquez pas le cas échéant l'occasion de vous manifester lors de cette enquête publique de juin/juillet 2025.

Déposez vos observations dans les registres à disposition dans les mairies dont la nôtre.

Manifestez vous via une adresse mail dédiée ou encore par courrier à l'attention du commissaire enquêteur pendant la durée de cette enquête publique à venir.

Venez poser vos questions, vous informer ou enregistrer vos dires lors des permanences des commissaires enquêteurs.

Le « temps » d'enquête publique, constitue pour chaque citoyen la « **dernière** » occasion de s'exprimer ou de formuler, observations, souhaits ou propositions et de faire examiner ses demandes par le conseil communautaire afin qu'il statue sur vos doléances.

Cette échéance passée et le PLUi approuvé avec l'arrêté le légalisant publié, l'ensemble des règles et documents y afférents s'appliqueront en toute rigueur !

Conséquemment, tout projet d'urbanisme par exemple, sera vérifié pour autorisation par rapport aux documents applicables du PLUi, ce par l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP).

Il s'agit dès lors d'être conscient qu'une municipalité, pour d'évidentes raisons d'équité pour tous devant les dispositions règlementaires, ne pourra que suivre les avis de L'ATIP.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Aussi, il est important d'insister, que toute observation, demande ou réclamation par rapport à ce projet est à formuler lors de l'enquête publique pour espérer que votre dossier soit reconsidéré.

Sur les terrains classés en zone N (naturel) il est interdit d'ériger un quelconque ouvrage.

Si vous projetez d'ériger un abri à bois ou jardin sur votre fond de parcelle bâtie, classé N, manifestez vous lors de l'enquête publique.

L'enquête publique est une procédure ouverte à tous, qui permet au public d'être informé et d'exprimer ses appréciations, suggestions ou contre-propositions au projet soumis à enquête. Ceci, afin de permettre à l'autorité compétente avant toute décision ou réalisation, de disposer préalablement en complétude du dossier de projet, de toute information, de toute expression du public ainsi recueillie.

Les pièces du projet préalablement à la disposition du public selon les dispositions réglementaires ont pour vocation de présenter et informer de manière détaillée des : objectifs, problématiques, obligations, tenants et aboutissants et toutes informations utiles à la tenue et devenir du projet.

(La définition de l'enquête publique est donnée par la loi Grenelle 2 N° 2010-788 du 12 Juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (article L123-1 du Code de L'environnement)

Le commissaire enquêteur, son rôle entre autres pendant l'enquête est :

- D'assurer la réception de l'information et la participation du public, le renseigner et recueillir ses observations, gérer l'organisation du registre et veiller à ce que chaque personne puisse s'exprimer par écrit ;
- Puis après l'enquête, d'adresser au maître d'ouvrage un « Procès-Verbal » de synthèse résumant l'ensemble des observations recueillies au cours de l'enquête en sollicitant un mémoire en réponse du maître d'ouvrage (la CAH) concernant les observations, réclamations, propositions ainsi soumises ;
- À l'issue de l'enquête, rédiger et transmettre à l'autorité organisatrice de l'enquête un « Rapport d'enquête » avec ses « Conclusions » et « Avis motivés »

Pour rappel et suite du calendrier PLUi CAH 2025

- Janvier – mars : consultation des Personnes Publiques Associées*
- Juin – juillet : enquête publique, puis rapport de la commission d'enquête
- Automne : corrections éventuelles du dossier
- Décembre 2025 : approbation du PLUi en conseil communautaire

* dont État, Région, CeA, chambres consulaires, Mission régionale d'autorité environnementale etc.



Communauté
d'Agglomération
de Haguenau

La CAH est un acteur de votre quotidien engagé dans la dynamique du territoire. Avec les 75 élus communautaires de nos 36 communes et les agents de la collectivité, nous sommes attentifs à ce qu'attendent les habitants. Se déplacer, habiter, travailler, s'approvisionner, apprendre, être en forme et s'épanouir, voilà les priorités de notre action.

Nous menons une politique mobilité ambitieuse où l'année 2024 aura vu la mise en service du parking silo de 600 places en gare de Haguenau et de la passerelle desservant les quais et le parking dans celle de Bischwiller, facilitant ainsi l'accessibilité et les déplacements. Le réseau de bus Ritmo a été étendu à l'ensemble des communes et nous ne cessons de densifier le maillage des pistes cyclables.

Pour répondre aux besoins des familles, nous avons ouvert deux nouveaux périscolaires pour les communes de Mommenheim, Schirrhein et Schirrhoffen. Ce service public sera enrichi, en 2025, dans la commune de Niedermodem.

En définitive, le propre de la CAH c'est la mise en commun des moyens pour mieux porter les projets qui améliorent concrètement la vie des habitants.

Je vous souhaite à toutes et tous de très belles fêtes de fin d'année.

Claude STURNI, Président de la CAH

Des réponses adaptées pour les entreprises et les associations



200 manifestations locales, allant de la fête de village au festival, soutenues grâce à la banque de matériel de la CAH.

3 000 entreprises et porteurs de projets accueillis et accompagnés par le CAIRE et ses partenaires pour soutenir leur développement.

Retrouvez toutes les informations de la Communauté d'Agglomération de Haguenau sur : agglo-haguenau.fr, Facebook et le M'Hag

Des actions qui font la différence : les chiffres 2024 à l'appui



Des solutions responsables pour un territoire durable

210 km de réseau cyclable

pour encourager les modes de déplacement plus écologiques.

+130% de fréquentation

pour le transport à la demande Ritmo entre 2022 et 2024, avec cette année près de 50 000 voyages « Flexi ».

+de 20 sites identifiés

par la Société d'économie mixte Énergies renouvelables pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

4 pôles d'échanges multimodaux

à Haguenau, Bischwiller, Brumath et Mommenheim pour faciliter les transitions entre train, bus, voiture et vélo.

-6%, la baisse de la facture des ordures ménagères en un an,

grâce aux mesures de simplification du tri. Le montant annuel moyen de la facture est de 162 €.

50% d'éclairage public en LED

d'ici fin 2025, c'est l'objectif de la CAH pour réduire la consommation énergétique.

4 cours d'eau revitalisés

dans le cadre du programme de travaux 2021-2025 afin de restaurer les écosystèmes et promouvoir la biodiversité.

Des investissements pour la jeunesse

+100% de places en périscolaire,

soit une offre qui a doublé entre 2017 et 2024. Les 3 800 places disponibles garantissent aujourd'hui une solution de garde pour toutes les familles.

14 000 abonnés à Tilt

qui profitent des nombreux avantages du réseau des médiathèques et bibliothèques.

9 000 visiteurs,

dont de nombreux jeunes, au salon « Plongez au cœur de l'industrie » pour découvrir la richesse de notre tissu industriel et susciter des vocations.





La Collectivité européenne d'Alsace en action près de chez vous

R-PASS : un projet d'avenir pour l'Alsace

La question du report des poids lourds en transit sur les axes principaux alsaciens est une forte préoccupation pour tous et la situation devient plus urgente chaque jour. Ce sont 1500 camions supplémentaires en transit par jour en moyenne entre 2023 et 2024. Cet afflux qui occasionne bouchons, accidents, pollution atmosphérique et nuisances sonores n'est plus acceptable.

La Collectivité européenne d'Alsace a donc décidé, lors de sa session du 21 octobre, la mise en place d'une contribution « R-Pass » sur ces axes début 2027. Les recettes générées seront réinvesties au bénéfice des mobilités et de l'économie alsacienne. La concertation sera également poursuivie avec les acteurs économiques alsaciens, afin de trouver les voies légales permettant de limiter les effets pour les entreprises de nos territoires et de justes compensations.

Vos conseillers d'Alsace, Nathalie Marajo-Guthmuller et Victor Vogt se tiennent à votre disposition pour échanger sur vos idées et attentes pour le territoire Nord Alsace et travailler de concert, afin d'améliorer votre qualité de vie.

Sauvegarde du patrimoine s'Erhalte vom Ärbgüet

L'église de la Paix de Fröschwiller

L'église mémorielle célèbre la Paix retrouvée à l'issue des combats de 1870. Son classement au titre des monuments historiques lui reconnaît un caractère emblématique.

La commune, soutenue par la DRAC, la Collectivité européenne d'Alsace, la Région et la Fondation du Patrimoine a engagé d'importants travaux de restauration et de reprises en sous œuvre du chœur qui risquait de s'effondrer.

La Collectivité a participé à cette opération d'envergure à hauteur de plus de 347000 € via son Plan Patrimoine Emblématique d'Alsace (PPEA). Des travaux de restauration de la nef et du clocher sont prévus afin de sauvegarder l'ensemble de cet édifice dédié à la Paix.

Restauration du lavoir de Morsbronn-les-Bains

Au confluent des bans communaux de Gunstett, Durrenbach et Morsbronn-les-Bains, ce lavoir voit le jour entre 1884 et 1901. Il fait le bonheur de nombreuses lavandières durant près de 80 ans.

Avec le temps, l'érosion de la berge provoque un glissement progressif des dalles vers le cours d'eau et un basculement de la structure. L'altération de sa couverture entraîne par ailleurs des infiltrations d'eau. La commune a choisi de restaurer ce lieu de patrimoine populaire et d'en faire un endroit de promenade au bord de l'eau. La Collectivité européenne d'Alsace via son PPEA a soutenu ce chantier à hauteur de 22240€.



Meilleurs vœux à tous, pour la nouvelle année - *Härzlich Glückwünsch In älle, fir s'neje Johr!*



Eglise de la Paix de Fröschwiller

Parmi de nombreux soutiens aux communes, la Collectivité européenne d'Alsace est au plus près des projets du territoire, notamment via le Plan Patrimoine Emblématique de l'Alsace (PPEA) :

- 🕊 Église de la Paix de Fröschwiller, 347000 €
- 🕊 Lavoir de Morsbronn-les-Bains, 22 240 €
- 🕊 Vitraux de l'abbatiale de Walbourg, 83000 €
- 🕊 Restauration du Spritzhiesel de Lampertsloch, 10 150 €

Le service patrimoine de la Collectivité a mené, en 2023/2024, 10 visites conseils sur le canton. Accompagnement technique des projets des communes de Bitschhoffen, Engwiller, Fröschwiller, Kutzenhausen, Lembach, Lobsann, Lampertsloch, Woerth, Morsbronn-les-Bains et Walbourg.

Conception CsaA/LC / © CsaA - Bâtier

CONTACT

Maison Alsace Territoire Nord
3 rue du Tournai - 67500 Haguenau - 03 68 33 88 30
Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h



Contactez vos élus

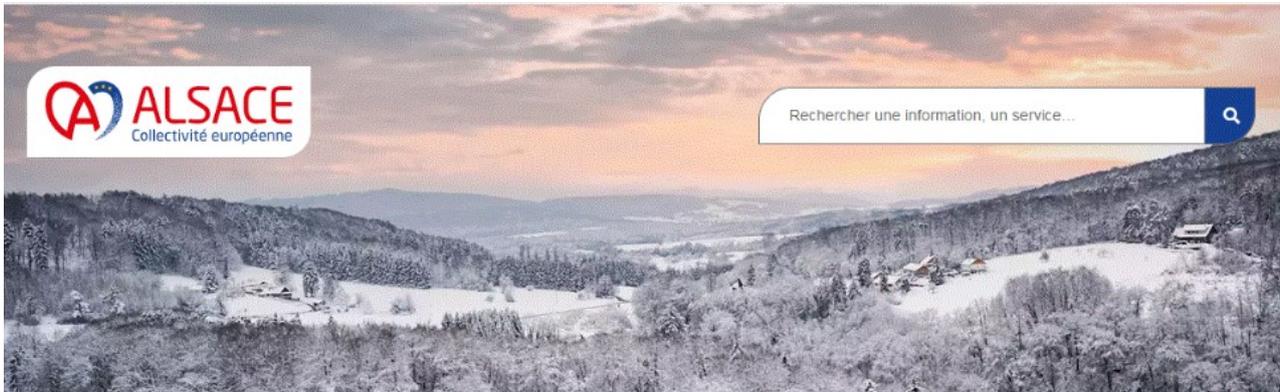


alsace.eu

BESOIN D'AIDE

Collectivité européenne d'Alsace | CeA (<https://www.alsace.eu/>)

Un interlocuteur pour vous accompagner dans vos différentes démarches



Aides et services



Babychou Services
Complice des familles depuis 25 ans

OFFRE D'EMPLOI

Hagenau, la Wantzenau, Brumath, Marmoutier, Sultz-sous-forêts ...

GARDER DES ENFANTS PRÈS DE CHEZ VOUS, C'EST PRATIQUE ET GRATIFIANT !

Nounou • Temps choisi • Complément de revenus

www.babychou.com

Madame, Monsieur,

Chers habitants de la 8e circonscription du Bas-Rhin, chers habitants de l'Alsace du Nord,

C'est avec une grande joie et une sincère émotion que je m'adresse à vous pour la première fois dans le cadre de votre bulletin communal. Cette fin d'année est l'occasion de faire un point sur les premiers mois du mandat que vous m'avez confié et sur les défis à venir.

Pour la première fois, vous avez fait le choix d'envoyer un député patriote à l'Assemblée nationale. Je tiens à vous remercier chaleureusement pour la confiance que vous m'avez accordée. Je suis pleinement conscient de l'honneur que représente cette mission, mais aussi des responsabilités considérables qu'elle implique. Mon rôle est avant tout de porter votre voix, celle de notre territoire, l'Alsace du Nord, dans l'hémicycle.

Depuis le début de mon mandat, j'ai multiplié les déplacements et les rencontres sur le terrain pour mieux comprendre vos préoccupations et vos attentes. Vos témoignages, vos idées, mais aussi vos difficultés, ont été au cœur de mes interventions et travaux parlementaires à Paris. Qu'il s'agisse de défendre nos agriculteurs, d'interpeller le gouvernement sur la flambée des prix qui pèse lourdement sur nos familles et nos entreprises, ou de militer pour le maintien et l'amélioration des services publics dans nos territoires, je n'ai qu'une seule boussole : celle de l'intérêt général et du bien-être de nos concitoyens.

L'instabilité politique actuelle, marquée par des alliances contre-nature entre l'extrême-gauche, le centre et une partie des Républicains, ne doit pas nous détourner de l'essentiel. Nous avons un pays à redresser, des défis sociaux et économiques à relever, et des valeurs à défendre. Dans ce contexte, mon engagement reste intact : être une voix forte et indépendante, capable de dire non aux décisions contraires à vos intérêts, mais aussi de proposer des solutions concrètes et pragmatiques pour répondre aux attentes des Français.

L'ensemble des communes de notre belle circonscription peut compter sur ma détermination à vous représenter avec loyauté et dévouement. Cette proximité avec le terrain, je la considère comme essentielle, et je continuerai à privilégier les échanges directs avec vous pour m'assurer que vos préoccupations soient entendues et prises en compte.

En cette période de fin d'année, je tiens à adresser à chacune et chacun d'entre vous mes vœux les plus chaleureux pour cette année 2025 à venir. Que cette période de fêtes de Noël soit pour vous et vos proches une source de joie, de réconfort et d'espérance.

Avec toute ma considération,

Théo BERNHARDT

Député de la 8e circonscription du Bas-Rhin





Taxe Foncière nouvelle formule depuis 2021

Vous êtes mensualisé ou vous venez d'honorer le paiement des taxes foncières pour l'année 2024. C'est l'occasion de faire un point sur cette contribution qui permet de faire fonctionner notre commune. Voici des informations pour anticiper les paiements à venir et/ou bénéficier des exonérations. Cet article a été réalisé en collaboration avec le site comptastar.fr qui est un [comptable en ligne](https://comptastar.fr) (partenaire: <https://c3po.link/QtySquX7gwa>).

Vous pouvez aussi vous adresser à tout comptable professionnel établi localement.

La taxe foncière est un impôt local qui concerne uniquement les propriétaires de biens immobiliers. Elle doit être payée une fois par an et concerne divers types de biens, tels que les locaux d'habitation, les locaux professionnels, les parkings, les terrains, et même les bateaux amarrés et aménagés. Elle finance les structures et services du "bloc communal", c'est-à-dire la commune, mais aussi la communauté et les établissements intercommunaux. Depuis 2021, elle ne finance plus les départements ni les régions.

Comment se calcule la taxe foncière ? A-t-elle augmenté ?

La taxe foncière de chaque structure est calculée sur la base de la "valeur locative cadastrale du bien", qui représente son loyer annuel théorique en 1970. Elle est déterminée par l'administration fiscale et dépend de la surface de votre bien, y compris les éléments secondaires comme les garages, les jardins, etc.

On détermine une "surface pondérée", multipliée par un "loyer théorique" pour obtenir la "valeur locative cadastrale du bien". Ensuite, chaque collectivité applique un taux de taxe foncière sur cette valeur locative cadastrale afin de déterminer la taxe. Toutes les taxes foncières de chaque institution sont additionnées sur la même feuille d'impôt.

Ce qu'il faut savoir :

- **Surface pondérée** : La surface brute du logement à laquelle sont ajoutés des m² supplémentaires en fonction des coefficients d'entretien, de la situation, ainsi que des éléments de confort (eau courante, gaz, électricité, etc.).
- **Tarif au m² d'évaluation du local de référence** : Cette valeur n'a rien à voir avec le marché locatif actuel, c'est une valeur de référence déterminée en 1970 et en comparaison d'un ou plusieurs biens similaires situés dans la même commune. Elle est discutée dans le cadre d'une commission de concertation au niveau de la commune (CCID).

Exemple de calcul

Prenons l'exemple d'un appartement avec les données suivantes :

- Superficie : 100 m²
- Tarif au m² d'évaluation du local de référence : 144 €
- Coefficient d'entretien : 1,00
- Coefficient de situation : 0,00
- Correctif d'ascenseur : 0,00
- Éléments de confort : eau courante (+4 m²), gaz (+2 m²), électricité (+2 m²)

CALCUL :

Surface pondérée :

Surface brute : 100 m²

Ajout des éléments de confort : 100 m² + 4 m² + 2 m² + 2 m² = 108 m²

Application des coefficients : 108 m² x 1,00 (entretien) x 1,00 (situation) x 1,00 (ascenseur) = 108 m².

Valeur locative cadastrale annuelle :

108 m² x 144 € = 15 552 €.

Valeur locative cadastrale à prendre en compte :

Chaque année, l'État revalorise la valeur locative cadastrale par un taux national (en 2024 : 3,9 % pour la base de la taxe foncière sur les propriétés bâties).

Taux d'imposition :

Chaque collectivité ou service (commune, communauté, intercommunalité, ordures ménagères, GEMAPI - lutte contre les inondations) applique un taux de taxe à la valeur locative cadastrale pour déterminer sa taxe foncière. La feuille d'impôts additionne toutes ces taxes foncières et détermine le montant total de l'impôt à payer, après avoir ajouté la somme de 65 euros pour frais de gestion.

Les exonérations

Bien anticiper sa situation fiscale est complexe. Localement, vous pouvez vous rapprocher de votre comptable afin de vous aider. Vous pouvez également faire appel à un comptable en ligne (partenaire: <https://c3po.link/QtySquX7gwa>), qui peut vous répondre sur tous les sujets de gestion comptable et financière.

Certaines catégories de propriétaires peuvent bénéficier d'exonérations de taxe foncière. Cela inclut les titulaires de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA), les personnes handicapées, ainsi que les personnes âgées de plus de 75 ans sous condition de ressources, pour leur résidence principale. Ces exonérations peuvent également s'appliquer aux habitations secondaires dans certains cas. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter cet article : <https://euroreporter.eu/blog/info-locale-les-exonerations-de-la-taxe-fonciere-sur-les-proprietes-baties-auxquelles-vous-pouvez-beneficier>.

↳ BIENS SANS MAÎTRE

La procédure de déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste, prévue aux articles L.2243-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, permet à une commune, à son issue, d'acquérir par voie d'expropriation les immeubles ayant fait l'objet d'une déclaration d'état d'abandon manifeste.

Elle est par conséquent seulement applicable aux immeubles et non aux biens mobiliers qui se trouveraient à l'intérieur. Il en est de même de la procédure de dévolution des biens sans maître prévue par les articles L. 1123-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques et 713 du code civil.

Le sort des biens mobiliers demeurant à l'intérieur d'un immeuble ayant fait l'objet d'une déclaration en état d'abandon est par conséquent régi, selon leur nature, par les textes législatifs spéciaux qui leur sont applicables. À titre d'exemple, les sommes et valeurs prescrites sont acquises dans les conditions prévues par les articles L.1126-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques ou les véhicules dans celles fixées par les articles L.325-7 et L. 325-8 du code de la route. En l'absence de mise en œuvre des dispositions précitées, l'application de l'article 2276 du code civil, lequel prévoit qu'«*en fait de meubles, la possession vaut titre*», semble en tout état de cause possible. Le cas échéant, de tels biens pourront être considérés comme des déchets au sens de l'article L. 541-1-1 du code de l'environnement.

↳ GESTION DES HAIES ET ÉLAGAGE

Les ministères chargés de l'agriculture et de la transition écologique accordent une attention toute particulière à la question posée et à la nécessaire clarté et bonne articulation de la réglementation relative aux haies, de manière à faciliter le travail des exploitants agricoles tout en valorisant ces infrastructures agro-écologiques, qui fournissent de nombreux services productifs et environnementaux. Ce chantier, intégré dans le projet de loi d'orientation agricole qui a été présenté en conseil des ministres le 3 avril 2024, consiste à proposer une définition unique de la haie, affirmer la nécessité de sa préservation et de son entretien pour assurer sa multifonctionnalité et préciser les conditions dans lesquelles les destructions et replantations sont permises. Cette réglementation unique, visant à couvrir le droit rural, de l'environnement et de l'urbanisme permettra de sécuriser juridiquement les travaux d'entretien et de gestion usuels de la haie et sera couplé d'un guichet unique d'information à la réglementation relative aux haies, de manière à ce que les propriétaires et gestionnaires de haies puissent avoir une réponse unique à la question qu'ils se posent. Ce guichet sera mis en place dans chaque département. Plus généralement, l'harmonisation de la réglementation est un pilier du pacte en faveur de la haie lancé le 29 septembre 2023. Doté d'un budget de 110 millions d'euros dès 2024 en plus des financements publics déjà existants, ce pacte permettra un engagement de l'État dans la durée de manière à fédérer et engager le plus grand nombre d'acteurs concernées par les haies, afin d'atteindre un gain net de plus de 50 000 kilomètres de haies supplémentaires entre 2020 et 2030. À cette fin, le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire a annoncé le 2 mars 2024, sur le salon international de l'agriculture, l'ouverture de la mesure d'accompagnement à la gestion durable et à la plantation de haies qui constituent la principale mesure financière du pacte. Ce dispositif a d'ores et déjà commencé à se déployer dans chacune des régions afin d'accompagner les agriculteurs dans leurs efforts en faveur du développement des haies et de l'agroforesterie.

DÉCLARATION MORSURES ANIMAL DOMESTIQUE

↳ MORSURES DE CHIENS

Déclaration. Toute morsure d'une personne par un chien doit être déclarée à la mairie du lieu de résidence du propriétaire ou du détenteur de l'animal (C. rur., art. L 211-14-2).

Suite à cette déclaration, le chien doit être soumis à une évaluation comportementale effectuée par un vétérinaire. Cette évaluation, obligatoirement communiquée au maire, aboutit à la classification de l'animal dans l'un des quatre niveaux de dangerosité (cf. art. D 211-3-2). Elle constitue un élément qui demeure à l'appréciation du maire et qui ne lie en aucun cas ses décisions.

Mesures préventives. Le I de l'article L 211-11 ouvre au maire la possibilité de prendre des mesures de nature à prévenir le danger (ex. : port d'une muselière) lorsqu'il constate qu'un chien est susceptible, compte tenu des modalités de sa garde, de présenter un danger pour les personnes ou les animaux domestiques.

En cas d'inexécution de ces mesures, le maire peut alors placer le chien dans un lieu de dépôt adapté. En dernier ressort, dans le cas où, à l'issue d'un délai de 8 jours ouvrés, le propriétaire ou le détenteur s'avère ne pas présenter toutes les garanties d'application des dispositions prescrites, le maire peut autoriser l'euthanasie de l'animal.

Surveillance sanitaire. La surveillance sanitaire est effectuée par un vétérinaire (cf. C. rur., art. L 223-10).

Tout animal ayant mordu ou griffé une personne, même s'il n'est pas suspect de rage, est, si l'on peut s'en saisir sans l'abattre, soumis par son propriétaire ou détenteur et à ses frais à la surveillance du vétérinaire sanitaire. Les mêmes dispositions s'appliquent aux animaux ayant mordu ou griffé des animaux domestiques et des animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité dans les territoires définis par arrêté du ministre compétent, dans lesquels la rage a été constatée. Dès qu'elle a connaissance de tels faits, le maire rappelle au propriétaire ou détenteur les obligations ci-dessus définies et, en tant que de besoin, le met en demeure de les observer dans les 24 heures.

Responsabilité du propriétaire. L'article 1243 du code civil régit la responsabilité du maître du fait de son animal : « Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé ».

KINDWILLER connaît le plus faible taux de criminalité du secteur.

INFORMATION ÉLU
#PRÉSENTSPOURLESÉLUS
Commune de : 67238 KINDWILLER

Période de : 01 / 2023 à 12 / 2023
Période à : 01 / 2024 à 12 / 2024
Gendarmerie
67 238 - K I N D W I L L E R
Plus près d'un gendarme







SÉCURITÉ ROUTIÈRE

	P-I	P
Nombre total d'infractions	3	5
Dont infractions stupéfiants-Alcool	0	1
Total heures de sécurité routière	14	11
Nombre d'accidents corporels	0	0
Nombre de Tués	0	0
Nombre de Blessés	0	0

INTERVENTION

	P-I	P
Nombre total d'interventions	16	16
Dont différends, Violences, Intrafamiliales	0	0
Dont accidents de circulation routière	1	4
Dont tapages	0	2
Dont divagations	0	0
Dont brèches publiques et manifestes	0	0

DÉLINQUANCE

	P-I	P
Nombre total d'infractions aux biens	0	1
Dont Cambriolages	0	1
Dont Vols liés aux véhicules	0	0
Destructions et dégradations	0	0
Dont dépôt d'ordures ou déchets	0	0

PRÉVENTION

	P-I	P
Actions de prévention en heures / gendarmerie	0	11

PRÉSENCE

	P-I	P
Total heures / gendarmerie sur la commune	104	101

#EPONDRÉSENT

51-35V Version du 18-06-2021

COMMENT LIRE CE DOCUMENT ?



PÉRIODE

Correspond à une comparaison entre deux périodes identiques pour l'année -1 (P-1) et l'année en cours (P).



SÉCURITÉ ROUTIÈRE

- Accidents corporels : accident de la circulation routière qui survient sur une voie ouverte à la circulation publique, qui implique au moins un véhicule et provoque au moins une victime (personne nécessitant des soins médicaux).
- Tués : personnes impliquées dans un accident de la circulation routière et décédées dans les 30 jours qui ont suivis.
- Blessés : usagers nécessitant des soins médicaux.



INTERVENTION

Transport, constatations et mesures prises d'une patrouille de gendarmerie suite à son engagement d'initiative ou à la demande d'une personne.



DÉLINQUANCE

Atteintes aux biens : escroquerie, appropriation ou destruction d'un bien appartenant à autrui.



PRÉVENTION / PRÉSENCE

- Prévention : ensemble des actions menées par les gendarmes visant à empêcher la commission ou la réitération d'un fait en s'appuyant sur la mise en œuvre de mesures actives et dissuasives.
- Présence gendarme : nombre d'heures de service réalisées par les militaires de la gendarmerie sur la commune.

ARNAQUE INFORMATIQUE



LA THEMATIQUE DU MOIS:

Réseaux sociaux + Intelligence Artificielle = des escroqueries de plus en plus élaborées

Escroquerie, Intelligence Artificielle, ordre de virement, réseaux sociaux, évolution, social engineering, ce sont des termes que vous avez déjà vus dans nos lettres cyber passées mais imaginez : on combine tout ça pour réaliser une escroquerie, est ce que ça peut marcher ? Bien sûr que NON : on a été avertis, on ne se fait plus avoir !! On s'assure que notre interlocuteur est bien le bon !!

Oui mais les escrocs le savent et comme on le répète sans relâche, ils ne s'arrêtent jamais et cherchent toujours à évoluer... ils profitent donc des évolutions technologiques, et même des actions préventives que nous pouvons mettre en place, pour les tourner à leur avantage.

Nous allons voir comment les escrocs profitent d'absolument tout ce qui pourrait leur être profitable et à quel point notre vigilance ne doit JAMAIS baisser.

« Arnaque au président »

L'arnaque au président consiste à manipuler une personne non décisionnaire dans une entreprise afin de l'amener à réaliser un virement bancaire important en prétextant généralement une urgence de commande ou encore un changement de RIB. Pour cette arnaque, pas de souci, « on a été avertis, on vérifie bien notre interlocuteur et on s'assure que le virement est légitime »

Oui mais qu'en est-il si c'est le PDG, ou tout autre collaborateur légitime « EN PERSONNE » qui vous le demande ?

Oui mais les escrocs connaissent notre vigilance, connaissent les points sur lesquels porter notre attention... alors pour continuer leurs méfaits, ils profitent de cela et se réinventent en profitant des évolutions technologiques.

Que peut on faire avec l'Intelligence Artificielle? (IA)

Connaissez-vous les DeepFake ?

Vous en avez entendu parler, même si vous ne savez pas exactement de quoi il s'agit..

Il est désormais très facile de créer une vidéo dans laquelle notre visage est remplacé par un visage connu récupéré à partir d'une photo ou d'une vidéo. Certaines applications mobiles le permettent déjà grâce à (ou à cause de) l'évolution de l'intelligence Artificielle. Les effets sont de plus en plus réalistes et élaborés. Mieux encore, il est également possible de reproduire la voix d'une personne que vous auriez au téléphone !

ARNAQUE INFORMATIQUE

Suis-je en sécurité avec une messagerie chiffrée comme Whatsapp ou Signal par exemple?

Sans rentrer dans les détails, ces applications garantissent le chiffrement de bout en bout des messages et des appels passés. C'est-à-dire que seuls l'expéditeur et le destinataire peuvent les lire. Aucune autre personne n'est en mesure de déchiffrer ces messages.

Cela permet évidemment de garantir une certaine confidentialité des échanges entre deux personnes.

Mais alors imaginez !! Votre patron, comptable ou tout autre personne légitime vous contacte via une de ces messageries !! Aucun doute, votre vigilance redescend automatiquement, surtout si c'est sa voix, ou mieux encore son visage qui apparaît à l'écran. Ok, je fais le virement...

Cas Concret

Vous voyez ou je veux en venir n'est-ce pas ? Combinez l'IA, les nouveaux modes de communications, en y ajoutant un peu d'ingénierie sociale et le tour est joué. C'est ce qui est arrivé à plusieurs entreprises ces derniers temps. Des faits qui nous ont été remontés par une ancienne camarade que nous remercions pour ce témoignage.

Les escrocs se renseignent sur l'architecture de l'entreprise, sur le rôle de chacun, récupèrent des numéros de téléphone, visages, ou même les voix des dirigeants etc... puis contactent la bonne personne (victime) via une messagerie « de confiance » en usurpant l'identité du dirigeant choisi. Ils profitent d'un éventuel manque de vigilance dû à la pseudo-sécurité qu'apporte le cryptage de la messagerie, ou encore le fait de reconnaître son dirigeant, son compte, sa photo de profil, sa voix, son image...

On ne peut plus faire confiance à quelque chose d'aussi factuel dans la mesure où c'est devenu manipulable avec à l'IA.

Quelques conseils

- Globalement il est important de mettre en place une procédure de **validation** de virement en interne. Cette procédure doit pouvoir prendre en compte tout type de demande (envoi de nouveau RIB, appel téléphonique, messagerie chiffrée etc...), doit être mise en œuvre par n'importe quel collaborateur indépendamment de sa fonction et doit pouvoir être appliquée en tout temps et en toute circonstance (même un vendredi soir à 17h55 quand les décideurs sont en vol pour un séminaire...)
- Veillez également à vos interlocuteurs, quels qu'ils soient, sur ces messageries que l'on pense sécurisées. Si la transmission des messages l'est effectivement, les utilisateurs, eux, ne sont pas vérifiés... L'utilisateur doit dans tous les cas savoir maîtriser les informations communiquées selon leur degré d'importance et de confidentialité.
- Ne baissez jamais en vigilance, et sans rentrer dans une paranoïa accrue, gardez en tête que les escrocs peuvent tout tenter pour arriver à leurs fins.



Région de gendarmerie du Grand Est
LA LETTRE CYBER en région Grand Est

Directeur de la publication: GCA O.KIM
Responsable éditorial: COL L. GRAU
Rédacteur: ADJ M.KNOBLOCH

Si vous souhaitez recevoir cette lettre, envoyez un mail à :
Laurent.grau@gendarmerie.interieur.gouv.fr
Mathieu.knobloch@gendarmerie.interieur.gouv.fr



Suivez l'actualité de
la gendarmerie:



FICHE CYBER

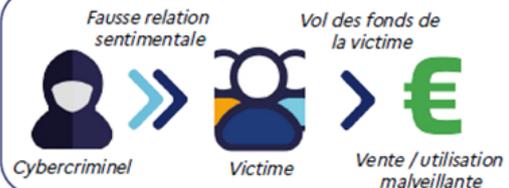
Escroqueries liées à la fausse romance (Pig butchering)

Statut : **En cours**

Secteurs affectés : **Tous**

Zones géographiques touchées : **Monde**

Objectif : **Vol de fonds, cryptoactifs, escroquerie**



SYNTHÈSE

Le "pig butchering" est une méthode d'escroquerie à la romance en ligne très élaborée consistant à créer une fausse relation sentimentale pour inciter les victimes à verser des sommes d'argent importantes. Cette pratique tire son nom d'une analogie avec l'équarrissage d'un cochon, illustrant la façon dont les escrocs amadouent leurs victimes avant de les dépouiller complètement de leurs ressources financières.

I. De quoi parle-t-on ?

Il s'agit d'un ensemble d'escroqueries dans lesquelles un criminel initie une romance fictive avec une victime afin de l'escroquer et de récupérer des fonds sous couvert de faux investissements, de jeux en ligne ou d'appels aux dons pour des prétextes fallacieux (frais de santé par exemple).



Les auteurs obtiennent les numéros de téléphone et les informations personnelles de leurs cibles via des bases de données volées, puis les contactent par diverses applications de messageries. Ils se présentent souvent comme une jeune femme, ou plus rarement comme un jeune homme, et parviennent à convaincre la victime d'investir des sommes de plus en plus importantes. Une fois les fonds récupérés, les escrocs coupent brutalement tout contact.

Ce phénomène, en pleine expansion, touche plusieurs millions de victimes chaque année et représente un préjudice total de plusieurs milliards d'euros.

II. Profils et objectifs des cybercriminels

La majorité de ces infractions sont commises par des cybercriminels provenant principalement :

- d'Afrique subsaharienne (« brouteurs »),
- d'Asie du Sud-Est, où, dans certains pays comme le Cambodge, les escrocs sont eux-mêmes victimes de trafic d'êtres humains, et forcés de travailler sous contrôle strict de groupes criminels organisés.



Motivation principale :

- l'appât du gain : les fonds volés servent à financer d'autres activités criminelles telles que le trafic de stupéfiants, le trafic d'être humains et les jeux illicites, ainsi qu'à rémunérer les membres des organisations.

III. Modes opératoires

Les escrocs utilisent des stratégies bien rodées pour séduire leurs victimes et leur soutirer de l'argent :

- **prise de contact** : Les escrocs contactent leurs cibles via des applications de messagerie en prétextant une erreur (mauvais numéro, mauvais destinataire). Ils entament ensuite une conversation amicale qui peut rapidement devenir plus intime.
- **mise en place de l'emprise** : pendant plusieurs jours ou semaines, les escrocs instaurent une relation de confiance en échangeant régulièrement des messages, des photos et des informations personnelles. Ils exploitent souvent l'isolement et/ou la vulnérabilité émotionnelle de leurs victimes.



Une fois la relation « sentimentale » avancée, l'escroquerie commence :



Carte PCS

- **la victime est convaincue d'envoyer de l'argent sous prétexte d'investissements ou pour régler des frais urgents.** Les moyens de paiements utilisés incluent :
 - les cartes prépayées (PCS, Neosurf, Transcash),
 - les mandats cash (Western Union) ;
 - les cryptoactifs : notamment les stablecoins comme l'USD Tether permettant de transférer des fonds rapidement et sans fluctuations importantes.



Stablecoin USDT Tether

- Une fois la confiance établie, les escrocs peuvent orienter la victime vers d'autres formes d'escroquerie, telles que :
 - la fraude à l'investissement (fausses plateformes d'achat de cryptoactifs),
 - la fraude à l'emploi en ligne (tâches prétendument rémunérées).



- Lorsque la victime commence à douter ou réalise qu'elle a été dupée, les escrocs **coupent tout contact** et disparaissent avec les fonds.

Comment s'en protéger ?

Soyez vigilant face aux messages suspects : méfiez-vous des messages provenant d'inconnus prétendant vous connaître sans que vous puissiez les identifier clairement.

Repérez les signes d'escroquerie : soyez attentif aux mauvaises traductions et aux fautes d'orthographe dans les messages, qui peuvent indiquer une tentative de fraude. De plus, les escrocs refusent généralement les visioconférences et sont réticents à envoyer des preuves d'identité.

Vérifiez la légitimité des plateformes d'investissement : n'effectuez des transferts de fonds que vers des plateformes reconnues et conformes à la réglementation.

Restez méfiant face aux offres trop alléchantes : si une opportunité semble trop belle pour être vraie, elle est probablement frauduleuse.

Ne cédez pas à la pression : méfiez-vous des incitations à investir rapidement sous prétexte de ne pas manquer une opportunité.

Soyez attentif aux frais de retrait élevés : des frais anormalement importants peuvent indiquer une arnaque.

SOURCES

Rapport sur la cybercriminalité 2024 – CCMI :

<https://www.interieur.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/rapport-annuel-sur-cybercriminalite-2024>

Cybermalveillance.gouv.fr :

<https://www.cybermalveillance.gouv.fr/tous-nos-contenus/actualites/programmes-malveillants-virus-2023-ra>

↪ Aménagement routier

- ◆ Extension Impasse du Soleil.
- ◆ Extension trottoir sortie ouest du village.

↪ Archives mairie

- ◆ Agrandissement des archives municipales.
- ◆ Création d'un local poubelles.

↪ Équipement

- ◆ Soit :
 - ⇒ la mise en place d'un système de vidéo-surveillance,
 - ⇒ la réalisation d'une installation photovoltaïque d'une puissance de 35kwc pour l'auto alimentation de tous les bâtiments communaux (école élémentaire, école maternelle, salle polyvalente, mairie, atelier municipal).

↪ Le surplus du courant produit pourra être mis en vente.



PLANNING PRÉVISIONNEL DES FÊTES

- ◇ MARS Chasse aux œufs - ASCK
- ◇ MAI Fête de l'asperge - FCK
- ◇ MAI Commémoration monument aux morts - COMMUNE
- ◇ MAI Marche de printemps - ASCK
- ◇ JUIN Fête Dieu - PAROISSE / COMMUNE
- ◇ JUILLET Animation - RAI
- ◇ OCTOBRE Marche d'automne - ACSK
- ◇ OCTOBRE Halloween - ACSK / RAI
- ◇ DÉCEMBRE Fête de Noël des aînés - COMMUNE
- ◇ DÉCEMBRE Marche gourmande - FCK



GRANDS ANNIVERSAIRES



92 ans

Françoise MULLER : 06/03/1932
Odile NOMINÉ : 18/04/1932
Marie-Louise WAECHTER : 22/10/1932
Mathilde HAGENSTEIN : 21/12/1932

91 ans

Rose KERN : 06/03/1933

90 ans

Béatrice BRONNER : 09/01/1934
Annelise KOLLER : 15/04/1934

89 ans

Marie-Madeleine VOLTZ : 29/05/1935
Georgette KASTNER : 07/06/1935

88 ans

Marie-Rose SCHIESTEL : 04/09/1936

87 ans

Charles HOFFARTH : 30/01/1937
Claude SEGAUX : 09/09/1937
Marie-Thérèse DEBES : 03/11/1937

86ans

Raymond DEBES : 11/01/1938
Robert MALLRICH : 29/03/1938
Claudy WOLFF : 04/04/1938

85 ans

Gabrielle ISENMANN : 24/01/1939
Alfred SUSS : 23/02/1939
Laurent WAECHTER : 31/05/1939
Gérard WOLFF : 27/12/1939

84 ans

Christiane ISENMANN : 04/02/1940
Antoinette MALLRICH : 16/02/1940

83 ans

Élisabeth SUSS : 10/01/1941
Robert DRESCH : 02/08/1941
Bernardine HOFFARTH : 06/10/1941

82 ans

Irène WAECHTER : 11/07/1942
Gérard SCHIESTEL : 27/08/1942

80 ans

Alfred HECKEL : 08/03/1944
Renée BRONNER : 27/09/1944





NAISSANCES

Léo RAICHLE, le 06 juin

Fils de Annie FROELIGER et de Mickaël RAICHLE

Maxime SEBILLEAU, le 20 juin

Fils de Christelle JUNG et de Frédéric SEBILLEAU



PACS

Valentine DOBERER et Eric ISENMANN, le 12 juillet

MARIAGES

Caroline WEISSGERBER et Dominique MAGNUS, le 18 mai

Nadia KLEINSCHMIDT et Christophe GRUBER, le 13 juillet

Christelle SCHEIBEL et Ludovic RISSER, le 03 août

Sarah WAECHTER et Quentin HOEHE, le 10 août



DÉCÈS

Le 03 janvier, Rémy GEYER, 64 ans

Le 23 février Auguste KASTNER, 88 ans

Le 23 mars, Gilbert WILL, 62 ans

Le 04 avril, Joseph DISS, 74 ans

Le 24 avril, Joëlle BAILLY épouse SCHIESTEL, 48 ans

Le 19 mai, Claude VOLTZ, 63 ans

Le 14 juin, Cécile NETH veuve DRESCH, 92 ans

Le 07 juillet, René WAECHTER, 88 ans

Le 24 septembre, Henriette BENE veuve DIOT, 88 ans

Le 07 décembre, Jeanne DEBES veuve VOLTZ, 84 ans



MAIRIE

Horaires d'ouverture



MARDI 17h00 à 19h00

VENDREDI 17h00 à 19h00



03 88 07 70 67



mairie@kindwiller.fr

Site de KINDWILLER : www.kindwiller.fr

Maire : M. Gérard VOLTZ

Adjoints :

Marie-Rose KERN, Gaston RIEFFEL, Jean Marie HOEFFLER

Secrétaire : Corinne FICHTER

Winàchte àn de Front

Näwel, Schnee un dezü noch
isskält,
M'r hucke im e Unterständ im
Wäld,
D'Winàchtsglocke sin
vestummt,
Weil àb un zü e Pànzer
brummt.

E Päckel vun d'heim mit e
pàar Bredle,
Dezü schäler Ersatzkàffee un
Zigàrette,
M'r singe « Sille Nacht »,
d'erscht Stroph,
Trotz'm Krach kummsch in
ken Schlof.

M'r derfe de Chrischtowe nit
geniese,
Si fänge jo schun weder àn mit
schiese,
Ich denck àn s ' Chrischtkindel
un traim,
Meinsch kumm ich au e mol
weder heim ?

*En souvenir de tous les disparus
Jean-Jacques METZGER 2002*



NUMÉROS D'URGENCE



Samu : 15

Pompiers : 18

Police secours : 17

Gendarmerie Reichshoffen : 03 88 05 84 10

Médecin de garde : 15

SOS Médecin : 03 88 75 75 75

Centre anti poison : 03 88 37 37 37

Urgence SOS mains : 03 88 55 22 68

SOS Ambulance : 0800 648 201

Numéro d'urgence européen : 112

Allô Enfance en danger : 119

Enfants disparus : 116 000

Harcèlement des jeunes et violences numériques : 3018

Femmes victimes de violence : 3919

Aides et informations aux victimes : 0810 098 609

SDEA Urgence 24h/24 : 03 88 19 97 09



RECENSEMENT JEUNES DE 16 ANS. PENSEZ-Y !

Toute personne de nationalité française a obligation de se faire recenser à la date anniversaire de ses 16 ans. Cette démarche permet d'effectuer le recensement citoyen obligatoire en vue de la participation à la journée défense et citoyenneté (JDC). Une attestation est délivrée en mairie.

BIENTÔT
16 ANS !
PENSEZ AU
RECENSEMENT

JDC

JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ

DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT
DE DÉFENSE !

www.defense.gouv.fr/jdc